

*Gabriel Bourgault-Faucher
et François L'Italien*

**Le prix du crabe des neiges :
comprendre les mécanismes et les enjeux
économiques**

Avril 2022

© Institut de recherche en économie contemporaine
ISBN: 978-2-924927-76-2

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2022
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2022

IRÉC, 10555, Avenue de Bois-de-Boulogne,
CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Notices biographiques

François L'Italien est titulaire d'un doctorat en sociologie économique de l'Université Laval, où il est professeur associé au département de sociologie. Il a réalisé un stage d'études doctorales en économie des institutions à l'Université de Toulouse-I. Il codirige, avec Frédéric Hanin, la collection Vie économique aux Presses de l'Université Laval. Ses recherches portent notamment sur la financiarisation de l'économie, l'économie politique de l'agriculture et des ressources naturelles, la transition énergétique ainsi que le développement régional au Québec.

Gabriel Bourgault-Faucher détient une maîtrise en sociologie de l'Université Paris Descartes et un baccalauréat en sociologie de l'Université Laval. Son mémoire de maîtrise porte sur l'agriculture biologique en France et ses canaux de distribution, notamment les magasins d'alimentation biologique. Ses questions d'intérêt sont celles relatives à l'agroalimentaire et au développement régional. Il participe actuellement à deux projets de recherche, l'un sur les incubateurs d'entreprises agricoles et l'autre sur l'économie des pêches et la commercialisation des produits marins au Québec.

Contexte

Le présent rapport de recherche s'inscrit au sein d'une démarche plus générale menée en partenariat avec le collectif Manger notre Saint-Laurent et ayant pour objectifs de « mettre en valeur » les ressources alimentaires comestibles (animales et végétales) de l'ensemble du Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe), de promouvoir le plaisir de manger ces aliments locaux et de promouvoir la souveraineté alimentaire » (RQM, 2020). Une première phase de cette démarche, portée par Manger notre Saint-Laurent en 2018-2019, consistait à documenter les enjeux prioritaires auxquels sont confrontés les acteurs de la filière halieutique du Québec maritime. Le second volet, auquel l'IRÉC participe actuellement, vise à développer des interventions qui permettront de valoriser les ressources du Saint-Laurent. Cette démarche se base sur une analyse de l'économie des pêches au Québec adressant plus spécifiquement les enjeux entourant la commercialisation des produits marins québécois sur le marché domestique.

Faits saillants

- Depuis quelques années, le prix du crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) atteint des sommets inégalés. Entre 2010 (3,97 \$/kg) et 2021 (16,30 \$/kg), le prix au débarquement a plus que quadruplé, suivant un taux de croissance annuel moyen de 14 %. L'année 2022 établira vraisemblablement un nouveau record ;
- Comprendre cette hausse vertigineuse du prix du crabe des neiges au cours des dernières années nous renvoie à l'analyse des principaux déterminants de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale, puisque c'est dans ce cadre que s'inscrit l'industrie du crabe des neiges au Québec ;
- Du côté de l'offre globale, les débarquements de crabe du genre *Chionoecetes* ont culminé en 2015 et depuis les volumes diminuent d'année en année. En ce qui concerne la demande globale, les données quantitatives font défaut, mais tout indique qu'elle est forte et stable, voire croissante ;
- L'industrie du crabe des neiges au Québec maritime traverse actuellement une période faste, où à la fois pêcheurs et transformateurs engrangent des revenus imposants d'une année à l'autre. Si cela constitue, sur le court terme, une bonne nouvelle pour ces acteurs, nous devons prendre le recul nécessaire devant cette conjoncture pour soulever les enjeux économiques de long terme qui y sont associés ;
- Le premier enjeu est celui de la place du crabe des neiges dans l'alimentation et l'économie du Québec. Depuis plusieurs décennies, cette ressource est massivement extraite, emballée puis exportée vers les marchés mondiaux, ce qui engendre un important découplage avec les communautés côtières, ne génère pas toutes les retombées souhaitées et contribue faiblement à l'autonomie alimentaire ;
- Le second enjeu est celui de la viabilité économique, à terme, d'un modèle qui est largement dépendant des aléas des marchés mondiaux. Si l'industrie du crabe des neiges bénéficie actuellement des hauts que connaissent ces marchés, elle est aussi sujette à ses bas ;
- Enfin, et corollairement au second enjeu, le troisième concerne la viabilité écologique du modèle. Nous sommes prévenus : les changements climatiques amènent et vont amener des transformations et des défis inédits aux pêcheries ;
- En conclusion, nous avançons deux propositions pour affronter les enjeux soulevés. Ces propositions sont davantage des voies à explorer que des mesures éprouvées et détaillées ;
- La première proposition concerne la création d'un dispositif de stabilisation partielle des prix. Il s'agirait d'adopter un mécanisme de détermination du prix du crabe des neiges qui serait en vigueur sur le marché québécois, et qui serait fondé sur les coûts de production ;

- La seconde proposition consiste en une voie à privilégier pour préparer maintenant l'avenir des pêches. Le Québec gagnerait à mettre sur pied un fonds de diversification des pêches destiné à doter le secteur du coussin financier suffisant pour faire face aux aléas économiques et écologiques qui surviendront ;
- Dans tous les cas, une nouvelle recette, autre que le *fish and ship*, s'impose. Une recette qui consiste à « Garde-Manger notre St-Laurent », c'est-à-dire consommer localement les ressources comestibles du Saint-Laurent tout en en prenant le plus grand soin.

Présentation

Depuis quelques années, le prix du crabe des neiges atteint des sommets inégalés. Pour l'année 2021 uniquement, le prix de vente au détail a connu une hausse marquée, de l'ordre de 30 %¹. Et tout indique que 2022 sera une autre année record, alors qu'une hausse supplémentaire de 20 à 30 % est annoncée². Si l'augmentation du prix de ce crustacé ne semble pas avoir affecté sa consommation au Québec pour le moment, de plus en plus de personnes s'interrogent sur les raisons pour lesquelles ces prix explosent, ainsi que sur les motifs pour lesquels le crabe des neiges se vend d'abord et surtout à l'étranger. Ces questions se posent : quels sont les facteurs qui interviennent dans la détermination du prix du crabe des neiges ? Comment ces facteurs se sont-ils agencés pour provoquer cette hausse de prix au cours de la dernière décennie ? Plus largement, quels sont les enjeux entourant cette hausse des prix du crabe pour l'économie des pêches ?

Pour répondre à ces questions, la présente note procède en quatre temps. Elle survole d'abord l'évolution du prix du crabe des neiges et y relève les grandes tendances. Elle fait ensuite ressortir les facteurs clés qui concourent à façonner le prix du crabe des neiges. Par la suite, elle combine les différents facteurs au regard des évolutions du prix du crabe des neiges afin de comprendre les hausses observées récemment. Enfin, elle aborde trois enjeux économiques principaux associés à cette activité de capture, avant de conclure en avançant deux voies à approfondir pour améliorer l'efficacité et la durabilité du secteur.

¹ Pour des exemples, voir : [\[en ligne\]](#) et [\[en ligne\]](#).

² Pour des exemples, voir : [\[en ligne\]](#), [\[en ligne\]](#) et [\[en ligne\]](#).

1. L'évolution du prix au débarquement du crabe des neiges au Québec

Pour comprendre l'évolution du prix du crabe des neiges ces dernières années, une présentation succincte de cette pêche s'impose. Nous parcourrons pour cela l'évolution du volume puis de la valeur des débarquements, afin d'y relever les principales tendances historiques. C'est en croisant les deux, c'est-à-dire en analysant la valeur par rapport au volume, que nous pourrons saisir l'évolution du prix au débarquement du crabe des neiges³.

Le volume des débarquements

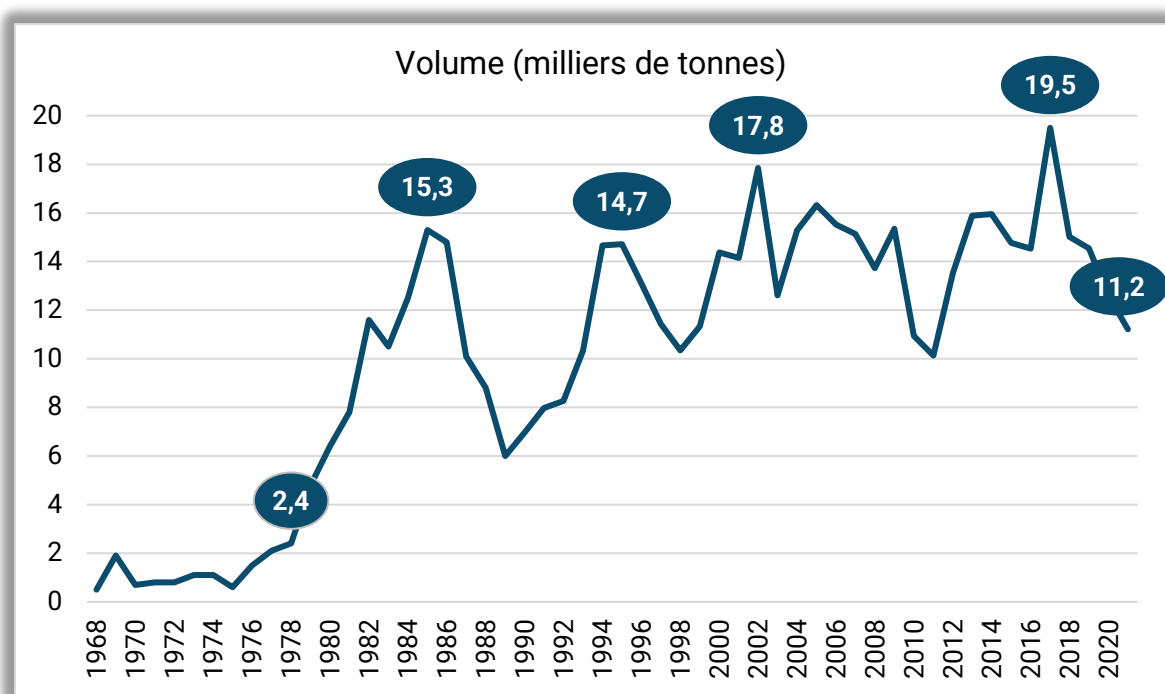
« Je me souvenais d'avoir vu quand j'étais jeune, au quai de Percé, un pêcheur en train de détacher des crabes des neiges de ses filets. Il y en avait de quoi remplir une pleine poche. Un touriste français qui passait lui a demandé s'il pouvait lui en acheter. Le pêcheur lui a tout vendu... pour un dollar. Après que le touriste fut parti, sans doute heureux de cette aubaine, j'ai entendu le bonhomme dire en riant à son voisin : « Je l'ai-tu fourré, le maudit français ! » C'est dire à quel point on partait de loin, avec ce produit magnifique que nous avions en abondance, mais que, jusque dans les années 1960, les pêcheurs considéraient comme une nuisance qui s'empêtrait dans leurs filets »⁴.

À l'époque où le poisson de fond – à commencer par la morue – constituait la pierre d'assise de l'économie des pêches au Québec maritime, le crabe des neiges était considéré comme une prise accidentelle. Il faut en effet attendre en 1968 pour que la pêche commerciale de ce crustacé débute et que les premiers débarquements soient enregistrés. Les années subséquentes voient la pêche au crabe des neiges prendre lentement de l'ampleur (figure 1), tandis qu'une flottille commence à se spécialiser.

³ En effet, c'est en divisant la valeur par le volume qu'on obtient le prix au débarquement (prix = valeur/volume). Notons que pour les fins de l'analyse, nous recourrons au prix au débarquement plutôt qu'au prix de vente au détail, par exemple en poissonnerie, auquel il est plus fréquemment fait référence. Nous détaillons ce choix méthodologique dans l'annexe 1.

⁴ Garon, J. (2013). *Pour tout vous dire*, Montréal, VLB éditeur, édition numérique, p. 238-239.

Figure 1. Évolution du volume des débarquements de crabe des neiges, au Québec, de 1968 à 2021



Source : compilation de l'IRÉC⁵

C'est à partir de la fin des années 1970 que la pêche commerciale au crabe des neiges connaît une véritable expansion. Les techniques de capture, plus performantes, et la découverte continue de nouvelles concentrations de crabes des neiges, contribuent à accentuer l'effort de pêche. La fin des années 1980 est cependant marquée par d'importantes captures de crabes blancs ainsi qu'une chute des débarquements de crabe de neiges. Cette chute inquiète suffisamment pour inciter le ministère canadien des Pêches et des Océans (MPO) à mener de plus amples recherches sur la biologie de l'espèce afin de mieux comprendre ses cycles de reproduction⁶. Des mesures plus strictes de conservation, comme la fixation d'un total admissible des captures (TAC) et la répartition de ce total entre les titulaires de permis sous la forme de quotas individuels, sont également mises en place⁷.

⁵ Pour les années 1968 à 1989, les données sont tirées de l'ouvrage de Daneau, M. (1991). *Les pêches maritimes au Québec. Enjeux économiques et intervention de l'État*, Québec, P.U.L., p. 72-73. L'auteur reprend les données du Bureau de la Statistique du Québec. De 1990 à 2020, les données proviennent des [débarquements des pêches maritimes](#) (Canada par province - Quantités) du MPO. Pour l'année 2021, les données, toujours préliminaires donc sujettes à ajustements, viennent d'un article de Gagné, G. (2021). « Une baisse globale du volume des captures de crabe des neiges a été plus que contrebalancée par des prix faramineux payés à quai », *Pêche Impact*, vol. 34, n° 5, [en ligne](#), p. 10-11. L'auteur tient ces données du MPO.

⁶ Les biomasses de crabe des neiges connaissent des cycles naturels, marqués par une alternance entre des périodes de faible et de forte abondance (creux et vagues de recrutement). Ces cycles s'échelonnent généralement sur huit à dix ans.

⁷ MPO (2014). « Plan de gestion intégrée des pêches. Crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Zones de pêche du crabe 12, 12E, 12F, 19 », [en ligne](#).

Le début des années 1990 est marqué par l'effondrement des stocks de poissons de fond (morue, sébaste, plie canadienne, etc.), qui concoure fortement à reconvertir les pêches maritimes vers trois principaux crustacés, soit la crevette nordique, le homard d'Amérique et le crabe des neiges. En dépit de changements institutionnels, le modèle reste le même : l'activité économique se concentre sur la capture de quelques espèces qui présentent de forts volumes, et l'essentiel de ce qui est pêché est dirigé vers les marchés internationaux. La période se caractérise donc par un fort accroissement de l'effort de pêche sur ces trois crustacés, dont le crabe des neiges. Entre autres, plusieurs permis temporaires pour cette pêche sont distribués à des pêcheurs de poissons de fond afin d'atténuer les effets de la crise. Avec le temps, ces permis deviendront permanents⁸.

Toutefois, l'augmentation sensible du nombre de pêcheurs au crabe des neiges devant se partager un même TAC génère des frictions. Au milieu des années 2000, le constat est fait qu'il y a désormais surabondance de pêcheurs se partageant de trop petits volumes, ce qui nuit à la rentabilité de leurs entreprises. La situation précaire du secteur pousse ainsi les gouvernements du Québec et du Canada à mettre en place un plan de rationalisation, qui consiste essentiellement en un programme de rachat de permis pour en diminuer le nombre.

En Basse-Côte-Nord, dans la zone 13, cela va plus loin : un moratoire sur la pêche au crabe des neiges est instauré de 2003 à 2007, dans le but de protéger les stocks jugés critiques. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, en 2010 et 2011, le TAC est radicalement revu à la baisse. À l'occasion, le Comité permanent des pêches et océans du Canada soutient que les TAC sont fixés de manière plus qu'arbitraire et ne se fondent pas suffisamment sur des données scientifiques fiables : « les gestionnaires de la ressource subissent des pressions pour garder les quotas élevés, malgré les avis scientifiques contraires »⁹. Le Comité conclut que les considérations socioéconomiques d'un modèle de pêche, qui se remet de l'effondrement des stocks de poissons de fond, mais qui se recompose autour des crustacés, priment sur les considérations écologiques. De ce fait, le crabe des neiges serait surpêché¹⁰.

Tout ceci conduit le MPO à renforcer ses mesures de conservation, notamment par la mise en place, à partir de 2010, d'une approche de précaution pour la gestion du crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Cette approche, qui se fonde sur un cadre décisionnel doté de critères caractérisant l'état des stocks (zone saine, de prudence ou critique) et le taux d'exploitation à appliquer (part de l'espèce pouvant être capturée par rapport au stock estimé), vise à empêcher de causer un préjudice grave, voire irréversible, à la ressource, tout en permettant la régénération des stocks lorsqu'ils sont jugés fragiles. Par ailleurs, aucune approche de précaution n'est en vigueur pour les zones côtières de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent ; elle serait en cours d'élaboration.

Depuis le milieu des années 1990, le volume des débarquements de crabe des neiges a atteint un plateau au Québec maritime. Compte tenu des cycles naturels de faible et de forte abondance de

⁸ MPO (2014). *Op. Cit.*, et MPO (2019). « Crabe des neiges – Zones côtières de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (12A, 12B, 12C, 13, 14, 15, 16, 16A et 17) », [en ligne](#).

⁹ Weston, R. (2011). *Rapport sur le secteur du crabe des neiges dans les provinces de l'Atlantique et du Québec*, Comité permanent des pêches et océans, [en ligne](#), p. 30.

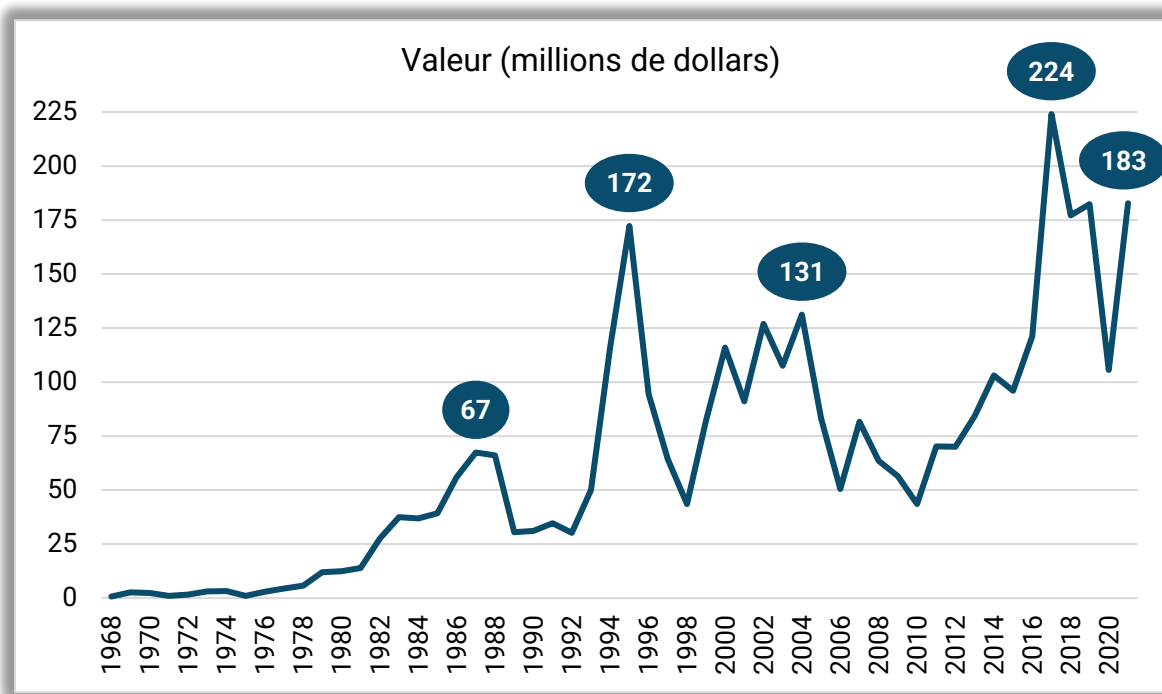
¹⁰ Weston, R. (2011). *Op. Cit.*, p. 31-32.

la ressource, ces débarquements oscillent entre 10 000 et 20 000 tonnes. Depuis 1994, année d'entrée en vigueur des moratoires sur les poissons de fond, la moyenne annuelle est de 14 091 tonnes. Un sommet à 19 502 tonnes a été atteint en 2017, tandis que les données les plus récentes indiquent qu'en 2021 les débarquements n'ont totalisé que 11 217 tonnes. Il convient toutefois de préciser que les biomasses de crabe des neiges traversent globalement une période de creux de recrutement.

La valeur des débarquements

Si l'on se penche maintenant du côté de l'évolution de la valeur des débarquements¹¹, le portrait diffère légèrement. De 1968 à la fin des années 1970, la croissance de la valeur des débarquements est relativement lente, avant de s'accroître considérablement – en même temps que l'effort de pêche – au cours de la décennie 1980 (figure 2).

Figure 2. Évolution de la valeur des débarquements de crabe des neiges au Québec, de 1968 à 2021 (dollars constants de 2021)



Source : compilation de l'IRÉC¹²

¹¹ La valeur des débarquements réfère au montant total des ventes réalisées par les pêcheurs.

¹² Les sources de données sont ici les mêmes que celles de la figure 1. Les valeurs, initialement exprimées en dollars courants, ont en outre été ramenées en dollars constants, avec 2021 pour année de référence, à partir de la [feuille de calcul de l'inflation](#) de la Banque du Canada. Cela permet de comparer les années entre elles, à partir d'une valeur constante éliminant les variations dues à l'inflation ou la déflation. Notons que pour toutes les figures à venir qui utilisent des valeurs constantes dans le temps, l'outil de la Banque du Canada a été utilisé.

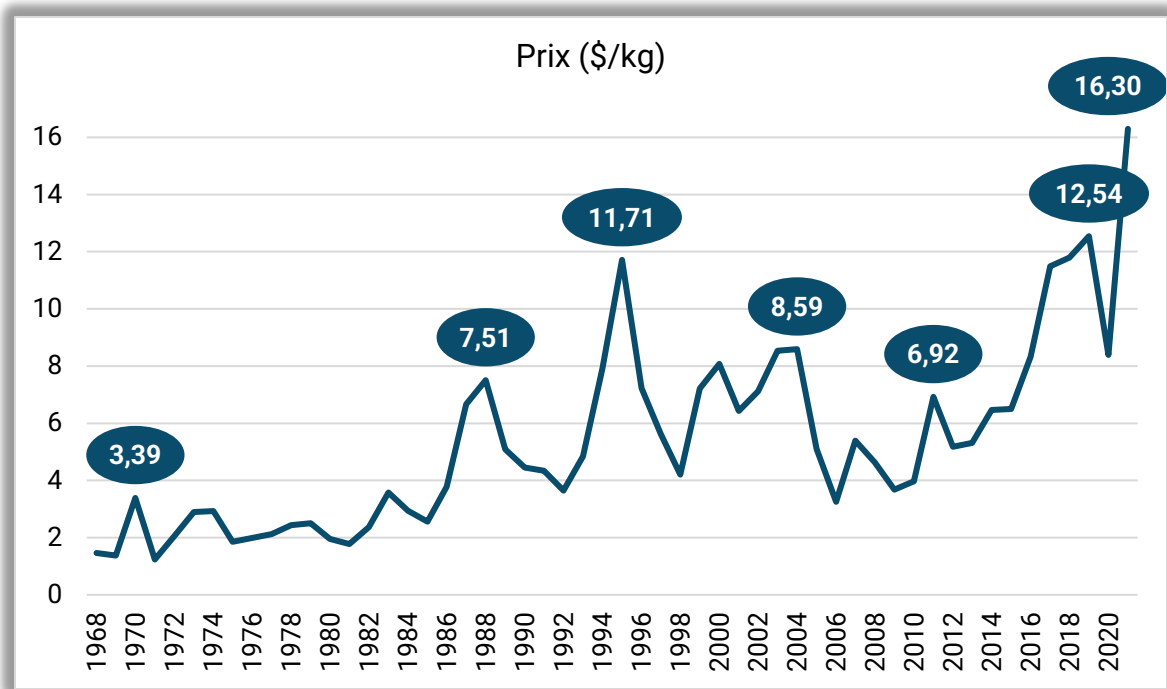
La fin des années 1980 et le début des années 1990 connaissent un creux, entre autres en raison de la baisse des volumes débarqués à la même période. Un pic survient au milieu des années 1990, puis la valeur des débarquements demeure relativement élevée au début des années 2000, avant de subir une importante baisse du milieu des années 2000 jusqu'en 2010. Depuis, la valeur des débarquements est en croissance constante et atteint des sommets ces dernières années, à l'exception de l'année 2020, vu l'incertitude entraînée par la pandémie. C'est en 2017 que la valeur des débarquements établit un record, chiffré à 224 millions de dollars (constants de 2021). Entre 2010 (43 millions de dollars) et 2021 (183 millions de dollars), la valeur des débarquements a plus que quadruplé, suivant un taux de croissance annuel moyen de 14 %. Cette valeur, qui continue d'augmenter alors que les volumes varient, vient du fait que le prix est déterminé sur les marchés mondiaux.

Le prix au débarquement

La présentation à grands traits des évolutions du volume et de la valeur des débarquements de crabe des neiges permet à présent de regarder les évolutions du prix au débarquement, lequel est un bon indicateur des fluctuations de prix du crabe des neiges sur les marchés mondiaux, sous toutes ses formes et à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement. Obtenu à partir du volume et de la valeur des débarquements, il s'agit d'un prix moyen pour l'ensemble des débarquements d'une année donnée, sans égards aux variations locales ou saisonnières.

L'évolution du prix au débarquement du crabe des neiges suit globalement les mêmes tendances que la valeur des débarquements : les fluctuations à la baisse ou à la hausse correspondent à peu de choses près aux mêmes périodes identifiées plus haut. Ainsi, de 1968 au début des années 1980, la croissance du prix au débarquement est incertaine, avant de connaître une hausse marquée puis de chuter à la fin des années 1980 (figure 3).

Figure 3. Évolution du prix moyen (dollars constants de 2021 par kilogramme) au débarquement du crabe des neiges, au Québec, de 1968 à 2021



Source : compilation de l'IRÉC¹³

Le milieu des années 1990 voit les prix remonter brutalement avant de redescendre vers la fin de la décennie. Au début des années 2000, les prix se maintiennent à un niveau élevé avant de diminuer considérablement à partir de 2005 et jusqu'en 2009. Depuis 2010, le prix au débarquement suit une forte tendance à la hausse. Une fois de plus l'année 2020 fait exception, mais dans l'ensemble, entre 2010 (3,97 \$/kg) et 2021 (16,30 \$/kg), le prix au débarquement a plus que quadruplé, suivant un taux de croissance annuel moyen de 14 %. C'est de fait en 2021 que le prix a atteint – et de loin – un record.

Cette description des grandes tendances dans l'évolution du prix au débarquement du crabe des neiges nécessite d'être complétée afin de mieux comprendre ses oscillations. Avant d'en arriver à cette interprétation, notamment pour saisir les sommets historiques que nous rencontrons actuellement, il importe tout d'abord de s'attarder aux facteurs déterminant, de manière générale, le prix du crabe des neiges.

¹³ Cette compilation vient de Daneau, 1991, p. 72-73 pour les années 1968 à 1989 et des [débarquements des pêches maritimes](#) (Canada par province - Quantités et Canada par province - Valeurs) du MPO pour les années 1990 à 2019.

2. Les facteurs déterminant le prix du crabe des neiges

Comprendre la hausse du prix du crabe des neiges des dernières années nous renvoie à l'analyse des principaux déterminants de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale, puisque c'est dans ce cadre que s'inscrit l'industrie du crabe des neiges au Québec¹⁴.

En effet, le crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) est une denrée transigée sur les marchés mondiaux où se côtoient plusieurs espèces semblables du genre *Chionoecetes*¹⁵, comme le crabe des neiges du Pacifique (*Chionoecetes bairdi*), le crabe des neiges du Japon (*Chionoecetes japonicus*), le *Chionoecetes angulatus*, le *Chionoecetes elongatus*, le *Chionoecetes pacificus* ou le *Chionoecetes tanneri*¹⁶.

L'offre globale de crabes du genre *Chionoecetes*

Ainsi, il convient dans un premier temps de considérer l'offre globale en crabes du genre *Chionoecetes*, offre que nous pouvons estimer par l'ampleur des débarquements au Québec maritime, au Canada atlantique et ailleurs dans le monde, c'est-à-dire aux États-Unis (Alaska), en Russie et dans une moindre mesure au Japon et en Corée du Sud (figure 4)¹⁷.

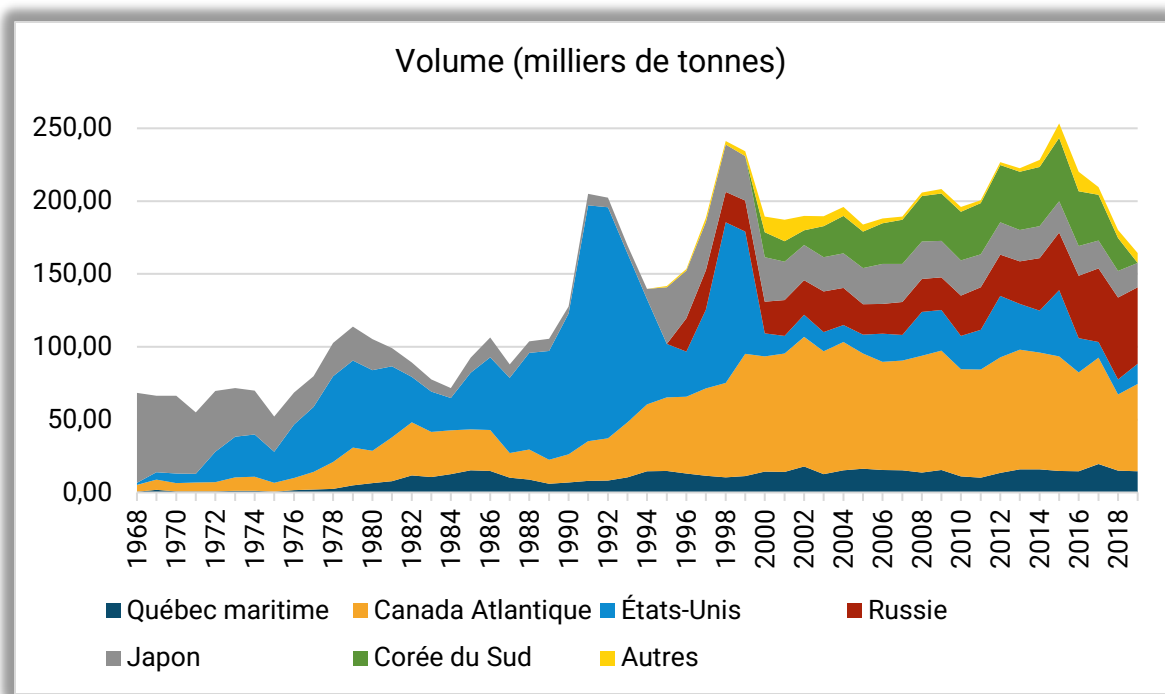
¹⁴ Notons que nous passons ici à l'analyse des déterminants du prix de vente du crabe des neiges, ventes réalisées par les transformateurs. Comme il est souligné dans l'annexe 1, c'est à partir de ce prix de vente que les prix au débarquement sont ensuite négociés avec les pêcheurs. Les deux évoluent donc conjointement.

¹⁵ Les *Chionoecetes*, « des termes grec ancien χιών (*chion*) et οικητής (*oiketes*) qui signifient respectivement *neige* et *habitant* » sont des crustacés vivant dans les eaux froides et salées de la région subarctique (Wikipédia, [en ligne](#)).

¹⁶ À ces espèces, nous pourrions ajouter les crabes royaux – qui ne sont pas réellement des crabes puisqu'ils appartiennent à l'infra-ordre des Anomura, au même titre que les bernard-l'ermite et les galathées – qui sont commercialisés sur des marchés similaires aux crabes du genre *Chionoecetes*.

¹⁷ D'autres pays, comme le Danemark (Groenland), la France (Saint-Pierre-et-Miquelon) et plus récemment la Norvège, la Lettonie et la Lituanie, enregistrent aussi quelques débarquements chaque année.

Figure 4. Évolution du volume des débarquements de crabes du genre *Chionoecetes*, dans le monde, de 1968 à 2019



Source : compilation de l'IRÉC¹⁸

De fait, nous pouvons apercevoir quelques pics : à la fin des années 1970, au début et à la fin des années 1990, ainsi qu'au milieu des années 2010. C'est en 2015 que les débarquements culminent à 253 346 tonnes. Depuis, le volume global des débarquements diminue d'année en année. Une partie de cette baisse s'explique notamment par un effondrement sans précédent des pêches aux crabes du genre *Chionoecetes* en Alaska (États-Unis), effondrement qui semble être provoqué par la surpêche ainsi que par le réchauffement des eaux. Pour 2022, le TAC a été réduit de 88 % par rapport à l'année précédente¹⁹.

L'offre globale fluctue donc selon les cycles naturels de reproduction des crabes du genre *Chionoecetes* et l'état des biomasses, mais aussi selon l'évolution des techniques de capture, des TAC fixées par les États et éventuellement par l'ampleur des débarquements illégaux. À cela viennent s'ajouter les inventaires (stocks) des années précédentes, puisqu'il s'agit d'un produit pouvant être conservé un certain temps lorsque transformé et entreposé convenablement.

¹⁸ Cette compilation vient de la base de données agrégée par la FAO dans son outil [FishStatJ](#). Notons que dans cette série, la Russie n'apparaît qu'à partir de 1996 et la Corée du Sud qu'à partir de 2000, alors que leurs pêcheries de crabes du genre *Chionoecetes* sont antérieures (Otto, R. S. et G. S. Jamieson (éds.) (2001). *Commercially Important Crabs, Shrimps and Lobsters of the North Pacific Ocean*, PICES, Scientific Report n° 19, [en ligne](#), p. 12-17). Enfin, les données de 2019 pour la Corée du Sud ne sont pas encore disponibles.

¹⁹ Bernton, H. (2021). « Alaska snow crab harvest slashed by nearly 90% after population crash in a warming Bering Sea », *Anchorage Daily News*, [en ligne](#).

La demande globale de crabes du genre *Chionoecetes*

Du côté de la demande globale, c'est surtout vers les préférences alimentaires des consommateurs et de leur pouvoir d'achat qu'il faut porter le regard.

Il faut d'abord souligner que deux pays, les États-Unis et le Japon, sont les principaux consommateurs de crabe des neiges. Nous pouvons aussi considérer la Chine, qui fait partie des premiers importateurs de crabes du genre *Chionoecetes*, bien que ces importations visent essentiellement à effectuer de la (sur)transformation, surtout l'extraction de la chair, puis de la réexportation, notamment au Japon²⁰.

La demande globale en crabe des neiges est ainsi fortement conditionnée par la démographie et le pouvoir d'achat de ces populations. En ce qui concerne tout particulièrement le pouvoir d'achat, celui-ci est étroitement lié à la conjoncture économique (croissance, crise, récession, dépression, reprise, etc.) des pays en question. Cela amène éventuellement des considérations quant à l'élasticité de la demande, c'est-à-dire des variations dans les quantités demandées selon les variations de prix ou selon les variations du pouvoir d'achat. Quand le prix monte ou le pouvoir d'achat diminue, normalement la demande diminue. Cela ne s'effectue toutefois pas forcément en suivant une relation directement proportionnelle et dépend notamment de l'accessibilité à des produits substitués, tels d'autres espèces de crabes ou d'autres crustacés comme le homard, des imitations comme le surimi (simili-crabe) ou même d'autres protéines animales comme la volaille.

Du côté des préférences alimentaires, il faut savoir que la demande diffère selon l'état des marchés spécifiques sur lesquels les crabes du genre *Chionoecetes* sont commercialisés. Effectivement, aux États-Unis, les crabes du genre *Chionoecetes* sont considérés davantage comme une commodité et se retrouvent sur les marchés bas et milieu de gamme de la restauration et de la vente au détail. Plus exactement, ils sont vendus surtout sous la forme de sections congelées dans les restaurants à prix moyens, souvent spécialisés en poissons et fruits de mer, les buffets, les restaurants asiatiques à bas prix, les casinos et les croisières. Ils sont aussi vendus dans les supermarchés, souvent comme produit d'appel²¹. Au Japon, les crabes du genre *Chionoecetes* atteignent les marchés milieu et haut de gamme. Ils sont vendus sous différentes formes : entiers vivants ou congelés, en sections congelées et en chair. Les produits aboutissent généralement dans des restaurants gastronomiques, particulièrement touristiques, dans des restaurants de sushis ainsi que dans les grands magasins²² de luxe. De manière générale les Japonais accordent une plus grande importance à l'esthétique du produit et sont prêts à payer davantage²³.

Quoi qu'il en soit, il est impossible compte tenu de l'absence de données fiables de quantifier la demande globale en crabes du genre *Chionoecetes*. Il semble toutefois que cette demande soit

²⁰ Weston, R. (2011). *Op. Cit.*, p. 36.

²¹ Un produit d'appel est un produit vendu généralement en grands volumes et à bas prix, donc avec peu de marge bénéficiaire pour le commerçant, voire une marge nulle ou négative. Le but derrière cette stratégie marketing est d'attirer les consommateurs dans un point de vente, où ils réaliseront au passage d'autres achats plus lucratifs pour le commerçant.

²² Les grands magasins sont des commerces de détail multispécialisés exploités par une seule et même société.

²³ Thériault, G. (2007). *Rapport sur l'industrie du crabe des neiges du Nouveau-Brunswick*, GTA Consultants en pêche inc., [\[en ligne\]](#), p. 10-11 et 40.

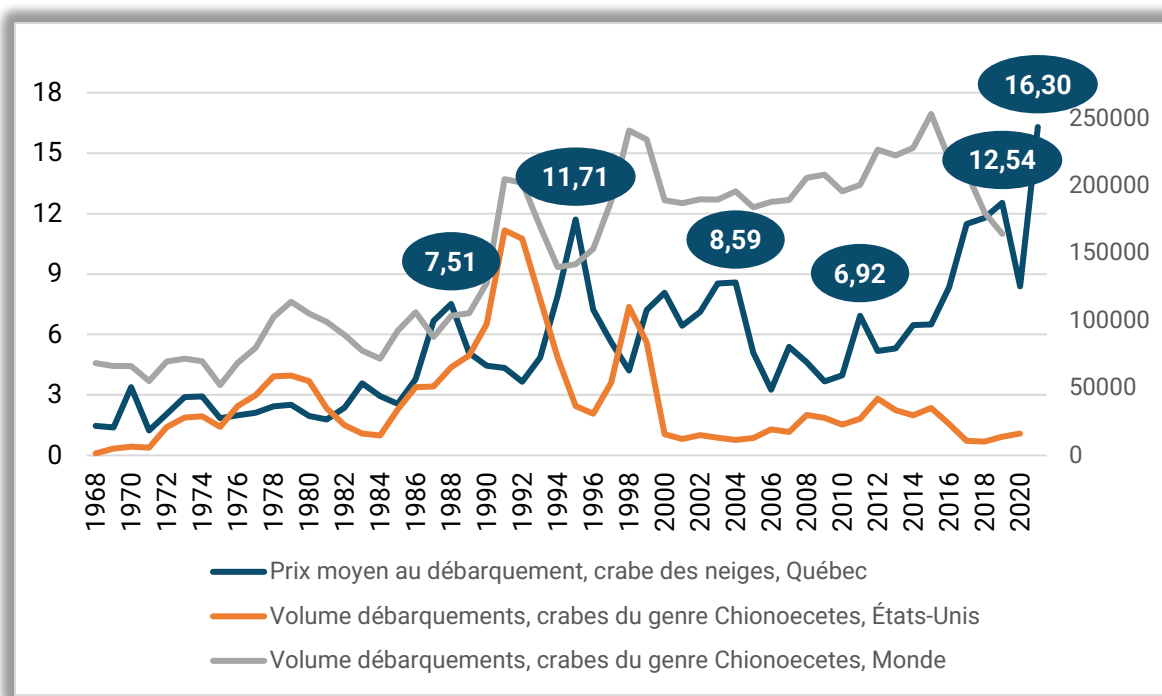
forte et stable, si ce n'est pas croissante, au cours des dernières années. La pandémie et les incertitudes qu'elle entraîne ne paraissent pas avoir entamé cette demande – les inventaires sont bas, voire nuls –, bien que les achats en restaurant aient certainement diminué au profit des achats en supermarché.

3. Comprendre l'évolution du prix au débarquement du crabe des neiges

Maintenant que nous connaissons les grandes tendances de l'évolution du prix au débarquement du crabe des neiges et les facteurs qui participent à sa détermination, nous sommes outillés pour interpréter les différentes périodes des dernières décennies, dont la période actuelle marquée par une forte hausse.

Une première manière de saisir l'évolution des prix consiste à les croiser avec les changements dans le volume des débarquements aux États-Unis – principal pays où est exporté le crabe des neiges du Québec et marché de référence pour la détermination du prix des crabes du genre *Chionoecetes* – et dans le monde (figure 5).

Figure 5. Évolution du prix moyen au débarquement du crabe des neiges, au Québec, au regard de l'évolution du volume des débarquements de crabes du genre *Chionoecetes* aux États-Unis et dans le monde, de 1968 à 2021 (dollars constants de 2021 par kilogramme)



Source : compilation de l'IRÉC²⁴

Nous pouvons constater qu'à partir des années 1980 et 1990, où les données semblent de plus en plus fiables et où les marchés internationaux de plus en plus interconnectés, le prix moyen au débarquement du crabe des neiges au Québec maritime évolue dans des directions inverses aux volumes des débarquements de crabes du genre *Chionoecetes* aux États-Unis et dans le monde. Nous y trouvons là une des principales clés d'interprétation de la dynamique des prix : *plus l'offre*

²⁴ Le prix moyen au débarquement provient des mêmes sources que la figure 3 et le volume des débarquements de crabes du genre *Chionoecetes* dans le monde des mêmes sources que la figure 4. Pour le volume des débarquements de crabes du genre *Chionoecetes* aux États-Unis, les données sont issues de la [National Oceanic and Atmospheric Administration](#).

globale en crabe du genre *Chionoecetes* est élevée, plus le prix moyen au débarquement du crabe des neiges au Québec est faible.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, le prix moyen au débarquement du crabe des neiges est en baisse, alors que le volume des débarquements de crabes du genre *Chionoecetes* dans le monde, notamment en provenance de l'Alaska, est en forte augmentation. La période s'étirant de 1993 à 1995 voit au contraire le volume des débarquements chuter radicalement et le prix monter en flèche. De 1996 à 1998, c'est encore une fois l'importance du volume des débarquements qui semble tirer le prix à la baisse. Puis, en 1999 et 2000, le volume des débarquements chute de nouveau, surtout aux États-Unis, ce qui engendre de nouveau une hausse considérable du prix.

Les années suivantes, alors que les débarquements varient peu, le prix moyen au débarquement connaît une baisse notable. Plusieurs ont ici avancé que les captures illégales, non déclarées, de la Russie ont provoqué cette baisse de prix²⁵. L'offre globale de crabe du genre *Chionoecetes* à cette période serait en conséquence sous-estimée. En outre, il s'agirait d'une période où la demande en crabes du genre *Chionoecetes* s'affaiblirait, en raison d'une conjoncture économique difficile au Japon et aux États-Unis.

Quoi qu'il en soit, la période plus récente, à partir de 2010, voit les prix grimper fortement. Alors que les débarquements aux États-Unis diminuent depuis 2012, c'est dans l'ensemble à partir de 2015 que les débarquements de crabes du genre *Chionoecetes* suivent une tendance marquée à la baisse. C'est cette importante diminution du volume des débarquements au cours de la dernière décennie qui permet de comprendre, au moins en partie, la forte hausse du prix moyen au débarquement du crabe des neiges au Québec maritime²⁶.

Précisément pour l'année 2021, où un record à 16,30 \$/kg a été atteint, la pression à la hausse est explicable par une combinaison de facteurs : en plus de la faiblesse des débarquements en Alaska et de la relative faiblesse des débarquements au Québec maritime (creux de recrutement), les stocks accumulés des années précédentes étaient particulièrement bas.

Non seulement l'offre globale de crabes du genre *Chionoecetes* suit une tendance à la baisse, il semble que la demande pour ce crustacé soit grandissante au cours des dernières années. Bien que cela paraisse tout à fait vraisemblable, les données fiables manquent pour sa consommation au Québec ou ailleurs dans le monde qui permettraient d'évaluer la demande globale et de confirmer cette observation.

Toujours est-il que le prix du crabe des neiges devrait demeurer élevé en 2022. Il est hasardeux de prédire s'il dépassera le sommet de l'an dernier, mais nous savons que les inventaires sont

²⁵ La Russie est fréquemment soupçonnée de sous-déclarer ses débarquements de crabes du genre *Chionoecetes* et ce faisant accusée d'effectuer des captures illégales (MAPAQ (2005). *Les pêches et l'aquaculture commerciales. Bilan 2004 et perspectives 2005*, MAPAQ, [\[en ligne\]](#), p. 14 et Thériault, G. (2007). *Op. Cité*, p. 40).

²⁶ Notons tout de même que les données sur les débarquements dans le monde s'arrêtent en 2019 et que celles aux États-Unis s'arrêtent en 2020, ce qui ne permet pas d'analyser l'année record de 2021 en ce qui a trait au prix moyen au débarquement au Québec. Nous savons toutefois que les pêches en Alaska ont été modestes et qu'elles ne regardent pas mieux pour 2022.

relativement bas et que le TAC en Alaska a été coupé de 88 %. Toutefois, les débarquements au Canada atlantique et au Québec maritime devraient augmenter considérablement. Si dans l'estuaire du Saint-Laurent (zone 17) le TAC pour 2022 est maintenu au même niveau qu'en 2021²⁷, il sera vraisemblablement majoré de 15 % dans le nord du golfe (zone 16)²⁸ et l'est officiellement de 34 % dans le sud du golfe (zones 12, 12E, 12F et 19)²⁹ et de 32 % à Terre-Neuve-et-Labrador (zones 1 à 11 et 12D)³⁰. Il en va de même du TAC en Russie, qui a augmenté de 5 % pour 2022³¹. L'offre globale devrait en somme peu fluctuer, mais demeurer faible par rapport à la demande, qui devrait pour sa part rester forte.

Il convient néanmoins de rappeler l'augmentation des coûts de transport et, de manière générale, l'inflation, qui se reflètent déjà tout le long des chaînes d'approvisionnement – notamment dans les coûts de production des entreprises, par exemple pour l'achat d'intrants – jusqu'aux prix finaux payés par les consommateurs particuliers. À cela s'ajoute le conflit impliquant la Russie et l'Ukraine, qui vient perturber le commerce international et modifier les conditions de l'offre globale. Le crabe des neiges russe trouvera difficilement preneur cette année sur les marchés mondiaux, en raison des différentes sanctions économiques, ce qui accentuera l'effet de rareté.

²⁷ Rioux, M.-C. (2022). « La pêche au crabe des neiges est lancée ! », *Radio-Canada*, 25 mars, [\[en ligne\]](#).

²⁸ Drouin, C.-É. (2022). « Hausse prévue de 15 % des quotas de crabe des neiges dans la zone 16 », *Radio-Canada*, 25 mars, [\[en ligne\]](#).

²⁹ MPO (2022). *Quota plus élevé pour le crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent en 2022*, Communiqué de presse, 17 mars, [\[en ligne\]](#).

³⁰ MPO (2022). *Hausse du quota de crabe des neiges à Terre-Neuve-et-Labrador pour 2022*, Communiqué de presse, 31 mars, [\[en ligne\]](#).

³¹ Tradex (2021). « Global Snow Crab Update : Alaska, Canada, Norway, Russia, », *3-Minute Market Insight*, [\[en ligne\]](#).

4. Les enjeux économiques

L'industrie du crabe des neiges au Québec maritime traverse actuellement une période faste, où à la fois pêcheurs et transformateurs engrangent des revenus imposants d'une année à l'autre. Si cela constitue, sur le court terme, une bonne nouvelle pour ces acteurs, nous devons prendre le recul nécessaire devant cette conjoncture pour soulever les enjeux économiques de long terme qui y sont associés. Trois de ces enjeux sont abordés ici.

La contribution à l'autonomie alimentaire et l'économie d'ici

Le premier enjeu est celui de la place du crabe des neiges dans l'alimentation et l'économie du Québec. Depuis plusieurs décennies, cette ressource est massivement extraite, emballée puis exportée vers les marchés mondiaux, ce qui engendre un important découplage avec les communautés côtières, ne génère pas toutes les retombées souhaitées et contribue faiblement à l'autonomie alimentaire. La croissance de la demande intérieure n'a pas suivi ou pas assez rapidement suivi celle du secteur.

Les ressources échappent donc en grande partie aux consommateurs québécois, qui ne semblent pas être le marché prioritaire. Pourtant, la demande est bien présente, et les prix payés sont les mêmes. Alors, comment expliquer, en dépit des appels lancés en faveur d'une autonomie alimentaire accrue, que l'industrie ne soit pas davantage préoccupée par le développement de la demande locale ? Évidemment, personne ne pense ni ne souhaite diriger la totalité des captures vers ces marchés ; il s'agit plutôt d'augmenter significativement la part de ce qui est pêché ici dans la part qui est consommée ici. Toute amélioration du ratio demande locale/exportation constituera un moyen d'atténuation des chocs induits par des aléas affectant la demande mondiale.

Tirer avantage de la conjoncture et développer une cohésion économique entre pêcheurs, transformateurs, restaurateurs, poissonniers, épiciers et consommateurs québécois : cela peut certainement contribuer à renforcer l'autonomie alimentaire ainsi que l'économie des pêches d'ici. Déjà prisé des Québécois, le crabe des neiges pourrait entrer encore plus dans les mœurs, sous différentes formes et en différentes occasions. Il faut des efforts concertés pour agir sur les différentes facettes de structuration de la demande des consommateurs et d'une offre adaptée et congruente avec les efforts ainsi déployés. Le secteur gagnera en robustesse et sera mieux outillé pour réagir aux variations cycliques.

C'est ici que la question du prix intervient, puisque le crabe des neiges est une denrée qui, ces dernières années, est devenue plus onéreuse et difficilement accessible aux populations locales. N'y a-t-il pas lieu d'envisager des façons d'en favoriser l'accès à ces dernières, et ce, sans compromettre la rentabilité des activités de pêche et de transformation ? La question se pose et les moyens d'action relativement connus : il faut accroître les voies de valorisation de la ressource en diversifiant le traitement des produits et sous-produits de transformation pour accroître la capacité de production et de captation de la valeur ajoutée. Il faut voir au-delà de la commercialisation actuelle reposant sur l'exportation du crabe entier ou des produits d'une première transformation de faible valeur ajoutée.

Plus largement, nous savons que le Québec se spécialise dans l'exportation de sections (pattes et pinces) de crabe des neiges, et laisse à d'autres économies – comme la Chine – le choix de transformer cette richesse de qualité pour en faire des produits à valeur ajoutée. Pourquoi en sommes-nous encore là ? Pourquoi ne pas mieux faire jouer cet atout extraordinaire pour le développement de petites et moyennes entreprises qui pourraient, dans les communautés côtières, développer des produits à base de crabe des neiges ? Cela ne constituerait-il pas l'amorce d'une diversification du modèle, permettant notamment de faire mieux avec moins et de dynamiser les économies locales ? En 2022, le Québec est en mesure d'aspirer à faire autre chose que de se spécialiser dans l'exportation de commodités, même si ces dernières sont de très grande qualité et se transigent au fort prix.

La viabilité économique

Le second enjeu est celui de la viabilité économique, à terme, d'un modèle qui est largement dépendant des aléas des marchés mondiaux. Si l'industrie du crabe des neiges bénéficie actuellement des hauts que connaissent ces marchés, elle est aussi sujette à ses bas. Comme nous l'avons vu, ces variations sont principalement liées au décalage entre l'offre et la demande globale, à la conjoncture politico-économique des pays importateurs et même aux taux de change³². L'envolée des prix que nous connaissons actuellement ne doit pas faire écran au fait que cette industrie est, au bout du compte, très vulnérable aux chocs et aux crises qui peuvent brusquement compromettre ses succès.

Cela est d'autant plus préoccupant que les entreprises de pêche profitent généralement de ces périodes de hausse de prix comme en ce moment pour investir dans des actifs (permis, engins de pêche, bateaux, etc.) dont la valeur est généralement couplée à l'appréciation des marchés. Ces investissements, nous le savons, nécessitent souvent un endettement considérable, qui est remboursé sur un horizon de moyen et long terme. Cet endettement procure un excellent effet de levier lorsque les conditions de marché sont favorables ; mais il peut rapidement plomber le bilan des entreprises lorsque des chocs économiques surviennent. Le faste de la conjoncture présente ne doit pas faire perdre de vue que le contexte global – géopolitique, commercial et climatique – fait augmenter le coefficient d'incertitude pour l'avenir prévisible.

Le secteur étant ainsi vulnérable à ces chocs, il convient de se projeter sur le moyen et long terme : de quels mécanismes de stabilisation et de mitigation du risque commercial les entreprises spécialisées dans le crabe des neiges disposent-elles ? Si, pour toutes sortes de raisons, les marchés internationaux du crabe des neiges venaient qu'à être défavorables aux pêcheurs et industriels du Québec, de quels outils de régulation disposent-ils pour faire face à la musique ? En réalité, aucun. Ces questions se posent puisqu'il est vraisemblable de penser qu'en cas de choc majeur, comme dans le cas de l'effondrement du stock des poissons de fond, c'est l'État québécois qui sera vraisemblablement appelé en renfort pour soutenir économiquement les pêcheurs, entreprises et communautés. Or, parce que les entreprises profitent actuellement de l'embellie des prix et des marchés, il est important d'agir maintenant pour prémunir le secteur de cette grande vulnérabilité aux marchés. C'est une règle de prudence et un enjeu aussi bien de politique publique

³² En ce qui concerne les taux de change, ces derniers n'interviennent pas directement dans la formation des prix. Ils sont plutôt des catalyseurs ou des inhibiteurs aux exportations. Nous traitons de cela dans l'annexe 2.

que de développement des affaires pour l'ensemble des acteurs. Il faut combler les lacunes les plus menaçantes du modèle.

La viabilité écologique

Enfin, et corollairement au second enjeu, le troisième concerne la viabilité écologique du modèle. Nous sommes prévenus : les changements climatiques amènent et vont amener des transformations et des défis inédits aux pêcheries. À un point tel que le modèle actuel de certaines pêches, dont celle du crabe des neiges, pourrait être compromis dans un avenir relativement proche. Principalement, c'est le réchauffement des eaux et la diminution du couvert de glace en hiver qui modifient l'habitat du crabe des neiges, ce qui se répercute sur sa répartition spatiale ainsi que sur ses comportements reproducteurs et son rythme de croissance³³. En plus d'avoir surpêché l'espèce pendant de nombreuses années, l'Alaska est aujourd'hui confronté à cette situation dramatique. Pour ces raisons, il y a lieu de déployer dès à présent une stratégie qui atténuerait la vulnérabilité de l'industrie du crabe des neiges aux effets des changements climatiques et la préparerait au pire. Car la question n'est pas de savoir si les chocs liés à ces changements surviendront – mais bien plutôt de se préparer pour le moment où ils surviendront.

Bien que des évaluations et des suivis soient aujourd'hui effectués pour mieux connaître l'état des ressources de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, les appels à la précaution s'additionnent : nous ne sommes aucunement à l'abri d'une situation similaire à celle que nous avons connue avec l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990. Une stratégie préventive, mise de l'avant de manière concertée par l'État et le secteur avant que les entreprises ne subissent des conséquences, s'impose donc pendant que les pêches vont bien. C'est là l'occasion d'améliorer le modèle actuel de l'industrie du crabe des neiges, où l'effort de pêche est relativement concentré et favorise peu la diversification. Nous avons aujourd'hui les moyens institutionnels et financiers, ainsi que le temps pour effectuer les ajustements et modifications nécessaires au modèle. Il ne manque que la volonté d'entreprendre ces changements.

³³ La plus récente évaluation du stock de crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent réalisée par le MPO fournit plus de précisions sur la biologie de l'espèce et ses réactions au réchauffement des eaux : « Le crabe des neiges est une espèce sténothermique qui a une préférence pour les températures d'eau plus froides. Un changement de régime de température du froid vers le chaud peut avoir des impacts sur la dynamique de population du crabe des neiges tels que des cycles reproductifs raccourcis, une fécondité par individu accrue, une taille à la maturité accrue, une mortalité naturelle plus grande, une contraction spatiale de son habitat, et un ratio sexuel biaisé pour la reproduction. En outre, le résultat du changement climatique peut être relativement brusque et même nuisible, et les effets peuvent être difficiles à prédire » (MPO (2021). *Évaluation du stock de crabe des neiges (Chionoecetes opilio) dans le sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, 19, 12E et 12F) en 2019*, MPO, [en ligne](#), p. 18).

Conclusion

En conclusion, nous souhaitons avancer deux propositions pour affronter les enjeux soulevés précédemment. Ces propositions sont davantage des voies à explorer que des mesures éprouvées et détaillées.

La première proposition concerne la création d'un dispositif intégré d'allocation de la ressource et de stabilisation des prix pour le marché québécois. Il s'agirait d'adopter un ou des mécanismes intégrés permettant de réserver et d'affecter une part des captures aux marchés québécois, ainsi que de stabiliser le prix du crabe des neiges commercialisé au Québec. Ce mécanisme d'allocation permettrait de garantir un certain volume au Québec, lequel serait régi par un cadre permettant la stabilisation des prix fondée sur les coûts de production. Par l'évaluation continue des coûts pour les pêcheurs et les transformateurs, et par l'établissement d'une marge bénéficiaire jugée juste pour ces derniers, un prix pourrait être fixé d'une année à l'autre. Ce mécanisme, qui reposerait sur les principes d'un commerce équitable, permettrait à la fois aux pêcheurs et transformateurs de vivre décemment de leurs activités et aux consommateurs de pouvoir bénéficier d'un accès privilégié à une ressource qui se trouve sur leur territoire.

D'ailleurs, il s'avère que les outils législatifs qui permettraient la mise en place de tels dispositifs dans le secteur des pêches existent déjà avec la [Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche](#) et [Loi sur la commercialisation des produits marins](#). La formule exigerait un très sérieux travail d'élaboration pour rester dans les limites des règles du commerce international, mais il n'est pas impossible de le rendre parfaitement compatible à la condition de l'inscrire dans la logique et les normes des exceptions prévues dans les divers traités. À l'heure de la montée du protectionnisme et la régulation des marchés, ainsi que devant la multiplication des efforts que font les États pour tirer le maximum des dispositions rendant possibles et acceptables les mesures d'exception, le Québec aurait tort de ne pas explorer cette voie.

Si d'un strict point de vue économique ce mécanisme n'est pas la meilleure avenue pour tirer un maximum de profits lorsque la conjoncture est favorable, il apporte cependant stabilité et prévisibilité, surtout lorsque la conjoncture se détériore. Il importe de se projeter, d'aller au-delà du court terme et de limiter le niveau d'exposition des pêcheurs aux variations soudaines des prix. De plus, il affermit les relations entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. Enfin, en incluant dans l'équation des considérations sociales, comme l'accès à l'alimentation (sécurité alimentaire), et écologiques, comme la diminution des émissions de gaz à effet de serre par une exportation moins intensive³⁴, ce mécanisme se justifie amplement.

La seconde proposition consiste en une voie à privilégier pour préparer maintenant l'avenir des pêcheries, dont celle du crabe des neiges. Le Québec gagnerait à mettre sur pied un fonds de diversification des pêches destiné à doter le secteur du levier financier nécessaire pour faire face aux aléas économiques et écologiques qui surviendront. Ce fonds servirait précisément à financer une part des coûts liés à la diversification des activités économiques liées à la capture, la

³⁴ Notons toutefois que la simple diminution du kilométrage parcouru par les aliments n'est pas suffisante pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Y parvenir repose sur une rationalisation de la logistique et du transport pour atteindre l'efficacité énergétique des grandes chaînes d'approvisionnement qui sont, pour leur part, très bien organisées.

transformation et la distribution des produits aquatiques. Des critères permettant de rendre le financement accessible à des acteurs économiques des pêcheries portant différents modèles d'affaires pourraient structurer le mode d'allocation. Son utilisation pourrait être conditionnelle au respect de certains principes favorisant par exemple le renforcement des pêches durables, le potentiel structurant pour le marché québécois ainsi que pour l'entrepreneuriat et le développement des communautés locales. La gestion des actifs de ce fonds pourrait, par exemple, être confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Étant donné que la pêche aux crabes des neiges génère des revenus importants, que la majeure partie de la production est exportée et que cette industrie est parmi les premières candidates à l'utilisation du fonds, son financement pourrait notamment provenir de la rente halieutique captée dans l'industrie. Un travail d'identification des meilleurs points et moyens de captation de cette rente auprès des acteurs du secteur reste à faire. Les moyens sont variés, allant des solutions assurantielles à l'imposition de tarifs ou de taxes spéciales prélevées en divers points, en passant par la création d'une fiducie. Cette rente pourrait être canalisée vers le fonds selon différentes modalités et modulée en fonction de certains seuils. Ce mécanisme de financement pourrait être couplé à une aide publique, répondant aux objectifs identifiés plus haut, ce qui augmenterait sa force de frappe. Il y a là un vaste chantier qui rappelle la nécessité de doter le Québec maritime d'instruments de politique publique de nouvelle génération. Le temps presse d'agir.

Dans tous les cas, une nouvelle recette, autre que le *fish and ship*, s'impose. Une recette qui consiste à « Garde-Manger notre St-Laurent », c'est-à-dire consommer localement les ressources comestibles du Saint-Laurent tout en en prenant le plus grand soin.

Annexes

Annexe 1. Le prix au débarquement : considérations méthodologiques

Le prix au débarquement correspond au prix payé à quai, aux pêcheurs, le plus souvent de la part des transformateurs, des titulaires de permis d'acquéreur (généralement des grossistes) et des détaillants (poissonneries et restaurants notamment) qui achètent bon an mal an l'essentiel des captures de crabe des neiges³⁵.

Ce prix au débarquement ne doit pas être confondu avec le prix des expéditions (ou ventes) réalisées par les transformateurs ou le prix de vente au détail, comme en poissonnerie ou au supermarché. Effectivement, le prix d'une marchandise peut être analysé à l'intersection de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement lorsque différents intervenants effectuent des transactions. Lorsqu'un pêcheur vend à un transformateur, un prix est convenu. Il en va de même d'un transformateur à un distributeur, d'un distributeur en gros à un distributeur au détail ou d'un distributeur au détail à un consommateur. En outre, il est possible d'analyser le prix de différents types de produits issus du crabe des neiges, tels le crabe entier, les sections (pattes et pinces) ou la chair (décortiquée et écaillée).

Analyser les prix au débarquement a ceci de facilitant que 1) les données disponibles sont de qualité (suivre l'évolution du prix de vente au détail, par exemple, est extrêmement complexe et les données fiables, sur une relativement longue période, n'existent simplement pas), 2) les produits vendus sont tous du crabe vivant, de sorte qu'il n'y a aucun traitement différencié à opérer sur la base du type de produit et 3) nous pouvons présupposer que les prix, à tous les maillons de la chaîne, évoluent généralement dans le même sens et selon, à quelques nuances près, des ordres de grandeur similaires³⁶.

Ainsi, il peut être tenu pour acquis que, si le prix au débarquement augmente considérablement, le prix des expéditions des transformateurs et le prix de vente au détail augmenteront aussi considérablement. En fait, c'est plutôt dans l'ordre inverse que les prix d'un maillon à l'autre sont diffusés au sein de la chaîne d'approvisionnement, du moins en ce qui concerne le crabe des neiges. Généralement, vendeurs et acheteurs se rencontrent sur les marchés mondiaux, lors des salons commerciaux de Boston, de Barcelone (anciennement Bruxelles) et de Qingdao. À l'occasion, les transformateurs de crabe des neiges vendent, la plupart du temps avant même le début de la saison de pêche, leurs produits à des acheteurs, souvent des courtiers qui assureront

³⁵ De 2015 à 2019, cet ensemble d'acteurs a acheté près de 99 % du crabe des neiges débarqué au Québec. À eux seuls, les transformateurs en ont acheté 95 %. La part résiduelle a été achetée par des consommateurs particuliers (MAPAQ (2021). *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie du crabe des neiges*, MAPAQ, [en ligne](#), p. 12).

³⁶ Notons tout de même que la transmission des prix aux différents maillons de la chaîne d'approvisionnement n'est pas automatique et que, chacun cherchant à accroître sa marge bénéficiaire, tente de capter une plus grande part de la rente au détriment des autres. Les notions de rapports de force, qui évoluent au fil du temps et selon les conjonctures, sont certes à prendre en considération (Gervais, J.-P. et R. Lambert (2008). « La transmission des prix dans les filières agroalimentaires », *BioClips+*, vol. 11, n° 1, [en ligne](#), p. 1-8).

la revente de ces produits aux distributeurs de leurs pays respectifs. C'est à partir de ce prix de vente aux courtiers que les transformateurs négocieront ensuite avec les pêcheurs le prix au débarquement³⁷.

Enfin, il faut souligner que le prix au débarquement ici analysé est une moyenne annuelle pour l'ensemble des débarquements effectués au Québec maritime. Il ne tient donc pas compte des particularités régionales et locales ni des fluctuations qui surviennent en cours d'année.

Annexe 2. Les taux de change et leur impact sur le commerce

Les taux de change ne sont pas des facteurs qui entrent directement dans la détermination du prix, mais ils ont une incidence certaine sur la valeur des ventes réalisées à l'étranger et par conséquent agissent comme catalyseurs ou inhibiteurs aux exportations.

Pour comprendre le rôle que joue le taux de change, il faut souligner que les crabes du genre *Chionoecetes* s'échangent sur les marchés internationaux en devise américaine. Ainsi, quand le dollar canadien est faible par rapport au dollar américain, l'exportation s'avère lucrative une fois les ventes converties en devise canadienne. Par exemple, si un dollar américain vaut deux dollars canadiens et qu'un produit est vendu cinq dollars américains, il en rapportera dix dollars canadiens à l'exportateur. En ce sens, une devise faible devient un incitatif à exporter. À l'inverse, quand le dollar canadien est fort par rapport au dollar américain, les exportateurs voient la valeur de leurs ventes diminuer, ce qui n'encourage pas forcément à exporter.

Le corollaire est que le taux de change agit comme un élément entravant ou facilitant la commercialisation sur le marché domestique. En fait, qu'il soit vendu à l'étranger ou au Québec, le crabe des neiges est vendu au prix établi en dollar américain. Lorsqu'il est vendu sur le marché domestique, ce prix sera traduit en dollar canadien. Si la devise est forte, la conversion n'entraînera peu ou pas d'écart. En revanche, si la devise est faible, la conversion en dollar canadien tirera à la hausse le prix, qui peut alors se révéler peu attrayant pour les consommateurs, qui n'ont pas toujours les moyens (pouvoir d'achat) de se procurer les produits.

³⁷ Précisons que le crabe des neiges n'est pas toujours vendu d'avance. Les transformateurs recourent parfois à différents outils, comme le *Seafood Price Current* développé par *Uner Barry*, qui est mis à jour régulièrement et informe du prix de référence, aux États-Unis, du crabe des neiges (entre autres espèces). C'est ainsi sur la base de l'anticipation du prix qu'ils obtiendront auprès des acheteurs américains une fois le crabe transformé que les transformateurs du Québec maritime négocient le prix au débarquement avec les pêcheurs. Ce faisant, le prix au débarquement évolue en cours de saison.